

CHARTE DE L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE DES VOIRONS

L'Association Gymnastique des Voirons est régie par la loi 1901 et est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) depuis la saison 2024-2025.

L'association est gérée par des membres bénévoles.

1. Inscription

L'inscription à l'Association Gymnastique des Voirons de tout adhérent implique :

- le paiement de la cotisation annuelle au moment de l'inscription, laquelle comprend l'adhésion à la FFEPGV,
- la transmission, le jour de l'inscription, d'un certificat médical autorisant une pratique sportive en cas de problème de santé,
- l'acceptation et le respect de la présente Charte.

2. Cotisation Annuelle

La cotisation annuelle n'est ni remboursable, ni transmissible.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise; il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année, quelle que soit la raison.

3. Déroulement des Activités

Les cours sont organisés en fonction du calendrier scolaire. Les séances non pratiquées pendant les jours fériés ne sont pas reportables.

Le créneau horaire choisi lors de l'inscription doit être respecté tout au long de l'année.

Il est possible d'effectuer un cours d'essai avant l'inscription définitive. Cet essai ayant lieu en dehors de toute adhésion, les personnes doivent être assurées à titre personnel et ne pourront en aucun cas se retourner contre l'association pour quelque raison que ce soit.

Les adhérents s'engagent à porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée et à se munir d'un tapis de sol pour les activités en salle.

Chaque adhérent doit s'engager à respecter les règles de ponctualité.

Concernant la Marche Nordique, une sortie peut être annulée en cas de météo défavorable à la sécurité de tous.

En cas d'arrêt maladie des animateurs sportifs, tous les efforts sont déployés pour trouver un remplaçant, sans garantie de succès.

4. Assurance

L'Association Gymnastique des Voirons est affiliée à la FFEPGV, laquelle délivre une licence à chaque adhérent pour la saison en cours. Cette licence donne droit à une garantie d'assurance de base pour la pratique sportive au sein de l'association.

Chaque adhérent doit également être couvert personnellement par une responsabilité civile.

5. Confidentialité

La liste des membres de l'association est strictement confidentielle. Les adresses mail de l'ensemble des adhérents ne seront pas visibles lors des communications par mail.

Fait à Lucinges, le 12 Novembre 2024